



PP WITTERZEE

Dim 17 Nov 2019

7ème Critérium "C"

1. Le PP Witterzee BBW 291, organise le 17 Novembre 2019, dans les locaux situés, Salle Omnisport, rue René Francq n°7 - 1428 Lillois, un critérium de Tennis de Table, ouvert aux joueurs affiliés à la F.R.B.T.T. ou à une autre Fédération reconnue par l'I.T.T.F.
2. Il se jouera selon les statuts et règlements de la F.R.B.T.T.
Le critérium est agréé sous le numéro TRBBW04.
3. Il sera fait usage de 15 tables bleues (10 BUTTERFLY et 5 STIGA) et de balles plastique oranges de marque NITTAKU.
4. Les participants seront répartis en poules de 4 (ou 3 ou 5 selon les inscriptions). Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau final, lequel se disputera par élimination directe.
5. Un joueur peut s'inscrire dans maximum 2 séries, celle de son classement et celle immédiatement supérieure. Pour pouvoir s'aligner dans une seconde série, le joueur ou la joueuse est tenu de participer à la série de son classement. Les dames sont autorisées à prendre part à 2 séries messieurs.
6. Le droit d'inscription est de **7€ pour une série et de 10€ pour deux séries** à payer sur place ½ h. avant le début de la série.
7. Pour vous inscrire : cliquez sur le lien de la page d'accueil du site : <https://resultats.aftt.be/> «Tournois». En cas de problème : Béatrice WILLEMS, GSM : 0473 / 54.64.87 – email : beaswillems@gmail.com. Date limite des inscriptions : **jeudi 14 Nov 2019 à 24H00**.
8. Plus aucune inscription ne pourra être acceptée le jour de la compétition.
9. Horaire :

D	09.00 Hrs
NC	11.00 Hrs
E	13.00 Hrs
C	15.00 Hrs

10. Tout joueur absent à l'heure du début de sa série pourra immédiatement être scratché. La date et le lieu de l'élaboration publique des tableaux seront renseignés sur la page du programme d'inscription.
11. Le Juge-Arbitre a le droit de prendre toute mesure qu'il juge utile quant au bon déroulement de la compétition.
12. Lors de ce tournoi, tout refus d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 12,50€
13. Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00€.
14. Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00€ même si les droits d'inscription sont réglés par une tierce personne.
15. Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'éventuelle amende.
16. Les droits d'inscription restent dus dans tous les cas.
17. Des prix en espèces et en nature récompenseront les meilleurs de chaque série.
18. Le Comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, accident ou autre qui pourraient survenir au cours ou du chef de cette organisation.

Le Directeur du Tournoi : Jean-François Reginster

**Une petite restauration (Sandwiches, hot-dogs, croques)
sera assurée tout au long du tournoi.
A partir de 08.00 possibilité de petit-déjeuner
(croissants, petits pains chocolat, café)**